

République Française**Ville de Draguignan****N°2023-180**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

**AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PLUVIAUX
2022/2026 ENTRE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN ET DRACÉNIE PROVENCE
VERDON AGGLOMÉRATION**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 15 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, ANNE-MARIE COLOMBANI À CHRISTINE PRÉMOSELLI, ÉVELYNE LORCET À MARTINE ZERBONE, RENÉ DIES À JEAN-BERNARD MIGLIOLI,

ABSENTS :

HUGUES BONNET, LISA CHAUVIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 17 NOV. 2023



RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE SOUZA

Vu la délibération n° 2021-182 du 15 décembre 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'aménagements pour l'année 2022 entre Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et la Commune ;

Vu la délibération n° 2022-097 du 28 juin 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à ladite convention ;

Considérant les travaux retenus par la commune de Draguignan durant cette période 2022-2026, objet de ladite convention dûment associée à la convention de gestion déléguée approuvée en décembre 2021 ;

Pour rappel, par un avenant n° 1 à la convention initiale :

- l'opération n° 2022/03 a été supprimée ;
- les opérations n° 2022/05, n° 2022/06 et n° 2022/07 ont été ajoutées ;
- le coût de l'opération n° 2022/04 a été actualisé ;

Le montant global de l'opération est passé de 897 544 € TTC à 590 641 € TTC.

Il est rappelé que le coût des travaux, fixe le montant de l'attribution de compensation d'investissement qui sera appelé par DPVa.

Dans le cadre du programme de travaux d'aménagement incluant des travaux pluviaux, des modifications à la convention doivent être apportées comme suit :

➤ ajout d'opérations supplémentaires :

- Opération Draguignan n° 2023/08 : Réhabilitation des réseaux pluviaux sur centre-ville piétonnier
- Opération Draguignan n° 2023/09 : Travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales, sise chemin de la Motte
- Opération Draguignan n° 2023/10 : Création d'un bassin de rétention, sise Boulevard Marcel Pagnol.
- Opération Draguignan n° 2023/11 : Travaux de création de réseaux pluviaux, sise Boulevard de la Liberté.

Afin de formaliser ses modifications, il convient de proposer un avenant n° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'aménagements pluviaux ci-annexé.

Le montant global de l'opération passe de 590 641 € TTC à 1 157 212 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ,

- Approuve l'avenant n° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'aménagements pluviaux, conclue entre DPVa et la commune de Draguignan ;
- Autorise Madame PRÉMOSELLI, Première Adjointe à signer ledit avenant n° 2 ;
- Dit que les crédits afférents sont prévus sur le budget général.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés

**Berger
Levrault**

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_180
Objet :	AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PLUVIAUX 2022/2026 ENTRE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN ET DRACÉNIE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	083-218300507-20231115-2023_180-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300507-20231115-2023_180-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-180.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_180-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	147.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 180-1 GEPU - MOA-Dragnignan-Avenant 2 (1).pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_180-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	163.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 180-2 Répartition du financement.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_180-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	31.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 novembre 2023 à 10h14min44s	Dépôt initial

En attente de transmission	17 novembre 2023 à 10h14min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 novembre 2023 à 10h14min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 novembre 2023 à 10h15min00s	Reçu par le MI le 2023-11-17